

Qu'est-ce que la traduction libre ?

La traduction libre, appelée en France depuis la fin du 17^{ème} siècle *Les belles infidèles* est un des deux genres de Traduction ; elle est opposée à la traduction littérale, que les grands théoriciens grecques et latins puis jusqu'à l'époque contemporaine requièrent pour les Textes religieux. À l'époque, certains auteurs français voulaient en faire un troisième genre littéraire, entre la prose et la poésie. En fait, ils utilisaient des textes écrits en latin et les manipulaient à tout-va (style, mots, rhétorique, constructions syntaxiques, grammaire...) pour en sortir en français un texte à mi-chemin, ni tout à fait traduit ni complètement rédigé ! Le chef de file et grand avocat des *belles infidèles* en France était Perrort d'Ablancourt. Ce fut dans le contexte de la traduction des auteurs classiques en français. Remarquons ici bien qu'il n'y a pas de relation entre un texte classique ou littéraire et un texte religieux de l'islam. Les textes littéraires sont faits pour se réjouir et plaire. Les textes islamiques sont faits pour enseigner et transmettre des savoirs.

La traduction libre a pour principe non de transmettre les savoirs et les connaissances dans la manière que l'auteur ou le savant l'a fait dans son livre, c.-à-d. en respectant son style, l'enchaînement de ses idées, les formules religieuses ou culturelles qu'il utilise, la concordance des temps, le sens voulu par chaque mot en contexte, les concepts spécialisés, etc., mais en soumettant entièrement son texte aux goûts du traducteur et à ses choix stylistiques, culturels, idéologiques, à son mènèdj, etc.

C'est une sorte de reformulation dans la langue française ou autres, et non une traduction. Voire, souvent, il s'agit d'une distorsion du fond et de la forme du Texte. Le « traducteur » quitte ainsi sa posture de reproducteur de textes d'une langue A dans une langue B, et se met dans celle d'un écrivain, comme s'il était l'auteur même du texte qu'il traduit. C'est une auto-attribution d'un livre qui n'est pas le sien ! C'est aussi une usurpation du droit moral de l'auteur dans son ouvrage.

Dr Aboû Fahîma 'Abd Ar-Rahmên AYAD

<https://scienceetpratique.com/>

<https://t.me/Linguistiqueetislam>

<https://t.me/scienceetpratique>